



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

BILAN 2024

14/02/2025



Rédacteurs

SRAL Nouvelle-Aquitaine
Et
FREDON Nouvelle-Aquitaine

Directeur de publication

DRAAF/SRAL
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2



Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal JEVI - Edition
Nouvelle-Aquitaine
N°X du JJ/MM/AA »

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consulter les [évènements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

CE QU'IL FAUT RETENIR

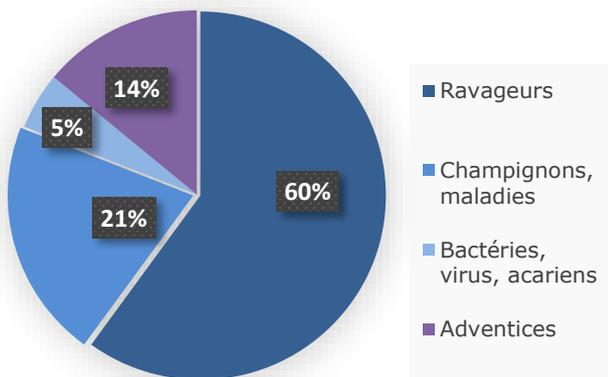
Maladies	5
• Organismes Réglementés (OR)	5
<i>Xylella fastidiosa</i>	5
Maladie des mille chancres du noyer (<i>Geosmithia morbida</i>)	5
Chancre coloré du platane (<i>Ceratocystis platani</i>)	6
• Organismes Non Réglementés (ONR)	7
Maladie de la suie sur érable (<i>Cryptostroma corticale</i>)	7
Chalarose du frêne (<i>Chalara fraxinea</i>)	8
Dépérissement du charme (<i>Anthostoma decipiens</i>)	7
Ravageurs	9
• Organismes Réglementés (OR)	9
Scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)	9
Cigale à ailes brunes (<i>Pochazia shantungensis</i>)	10
Aleurode épineux (<i>Aleurocanthus spiniferus</i>)	10
Capricorne asiatique (<i>Anoplophora glabripennis</i>)	12
Longicorne tigre (<i>Xylotrechus chinensis</i>)	12
Nématode du pin	13
<i>Scirtothrips ginkgoe</i>	14
• Organismes Non Réglementés (ONR)	15
Zeuzère du poirier (<i>Zeuzera pyrina</i>)	15
Pyrale du buis (<i>Cydalima perspectalis</i>)	16
Papillon palmivore (<i>Paysandisia archon</i>)	16
Tigre du platane (<i>Corythucha ciliata</i>)	17
Processionnaire du pin (<i>Thaumetopoea pityocampa</i>)	18
<i>Xylosandrus crassiusculus</i>	19
Les plantes envahissantes	19
Ambrosie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	20
Les plathelminthes terrestres : autres espèces exotiques envahissantes	21

Préambule

Le bilan BSV JEVI est rédigé sur la base des observations d'un réseau d'observateurs contribuant à la Surveillance Biologique du Territoire en Nouvelle-Aquitaine. La campagne d'observation est essentiellement conduite entre les mois de mai à novembre 2024. Cette synthèse constitue le bilan phytosanitaire annuel des observations faites dans le domaine des espaces verts et des zones non-agricoles, hors forêt qui fait l'objet d'un bilan sylvo-sanitaire spécifique. Il se focalise sur les organismes nuisibles réglementés ou émergents. La majorité des signalements enregistrés en 2024 se rapporte à des insectes ravageurs (**60%**), des maladies fongiques (**21%**), des bactérioses, virus et acariens (**5%**), ainsi que des adventices (**14%**). Un grand nombre de signalements concerne les essences d'arbres dont les plus concernées sont les pins, les chênes, les platanes, les palmiers, etc.

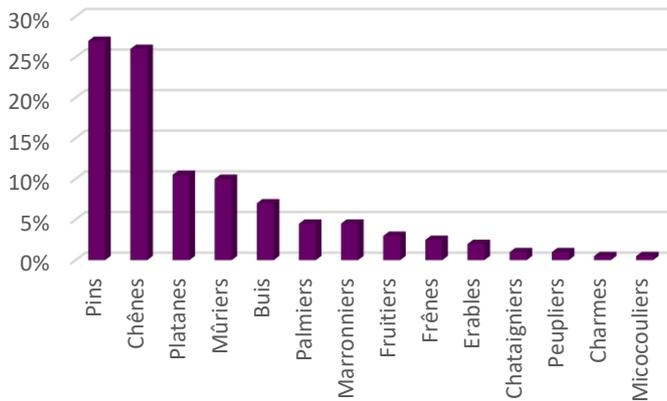
Répartition des observations en JEVI - 2024

Nouvelle-Aquitaine (semaine 20-43)



Les arbres les plus touchés par les bio-agresseurs en surveillance du territoire Nouvelle-Aquitaine

(% d'observations - 2024)



• Signalétique des organismes suivis en 2024 :

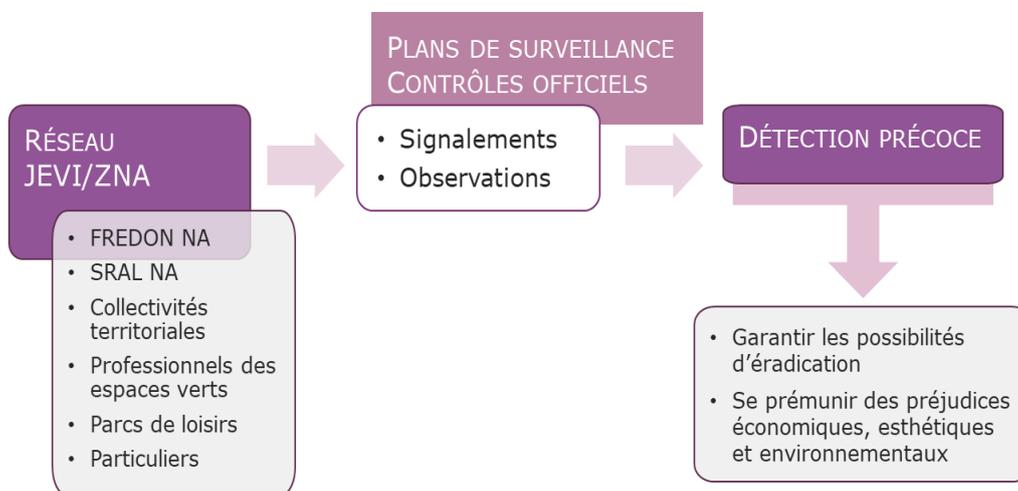
€	Impact économique
🏰	Impact patrimonial / environnemental
+	Impact sur la santé humaine
👁️	Impact esthétique
🛡️	Impact lié à la sécurité

La signalétique présentée ci-contre vise à classer les impacts de différents bio-agresseurs. Vous la retrouverez tout au long de la lecture de ce BSV.

1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

• Présentation du réseau d'observateurs en 2024

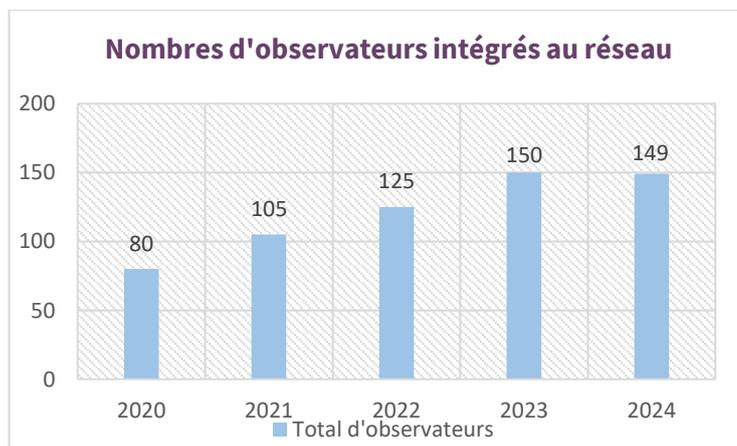
Le réseau d'observateurs JEVI/ZNA permet la collecte de signalements et d'observations afin de favoriser la détection précoce d'organismes nuisibles et de compléter les observations faites dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle officiels.



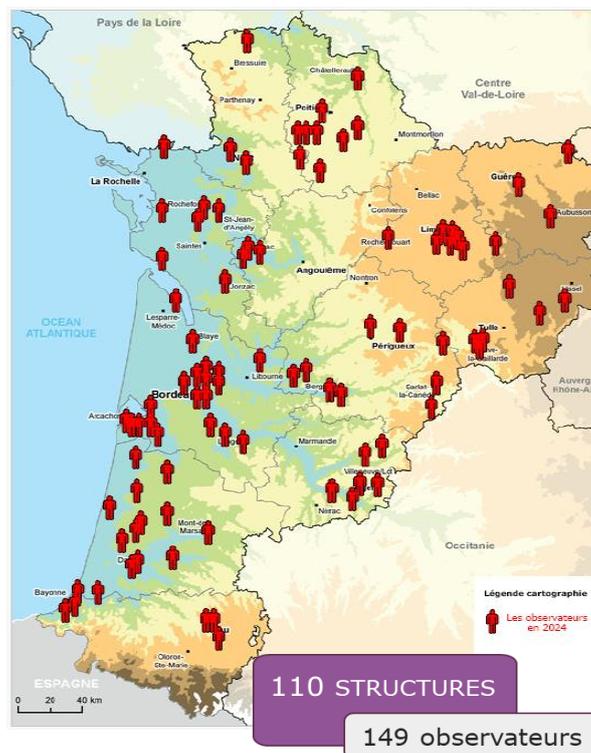
Principes et vocations du réseau d'observateurs JEVI/ZNA

Les signalements effectués par les particuliers sont essentiels pour permettre d'identifier précocement la présence d'organismes nuisibles indésirables dans les espaces privés auxquels les services officiels n'ont pas facilement accès. Les observations réalisées par le réseau et les services officiels sont complémentaires à ces signalements et permettent un renforcement de la surveillance du territoire régional.

Tous les observateurs sont chaleureusement remerciés pour leur contribution à la surveillance phytosanitaire sur le territoire.



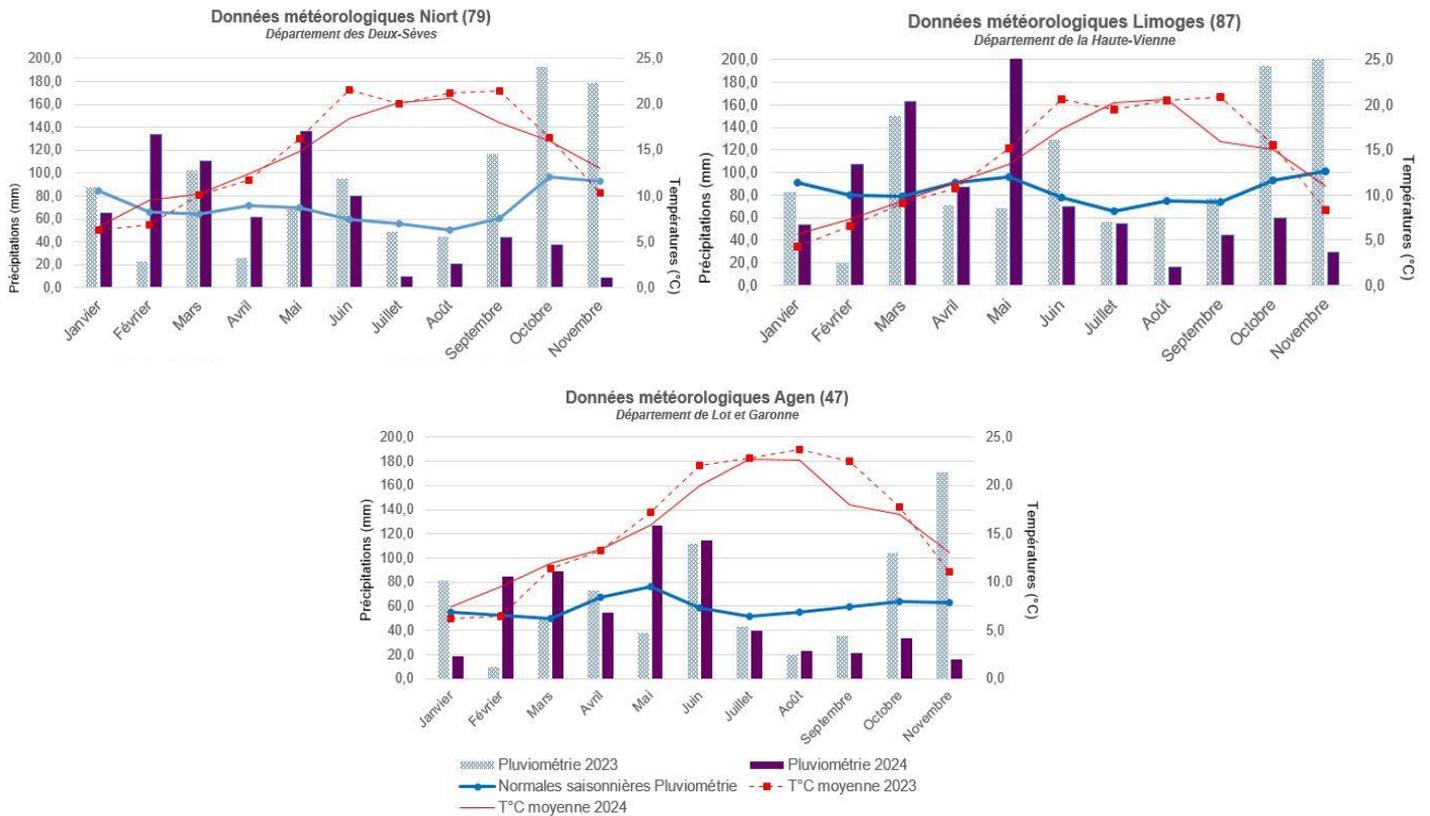
En 2024, FREDON a réalisé **6159** prospections, **17** sites ont été prospectés par le SRAL et **1360** signalements ont été remontés par les observateurs du réseau JEVI et les particuliers (consolidation données SRAL et FREDON).



Carte de la répartition du réseau observateurs en Nouvelle-Aquitaine – FREDON Nouvelle-Aquitaine

2/ Bilan climatique

L'année 2024 a été **chaude** et **très pluvieuse**. Seuls les mois de juillet, août et novembre ont été peu arrosés. Cette succession d'évènements climatiques a eu un **impact certain sur la végétation** (développement de maladies fongiques, reprise de végétation plus précoce).



HIVER 2023-2024 ► Chaud et pluvieux

- TEMPÉRATURES MOYENNES** → Supérieures à la moyenne de ces 20 dernières années (+1.5 à +2°C)
- CUMUL DES PRÉCIPITATIONS** → Excédentaire pour février et mars (+20 à +80 mm)

PRINTEMPS 2024 ► Arrosé et variable

- TEMPÉRATURES MOYENNES** → Mars et avril : proches des normales (proches de 0°C le 19 et 24 avril). Fraîches et inférieures aux normales en mai.
- CUMUL DES PRÉCIPITATIONS** → Proches des normales (parfois avec de la grêle) sauf en mai où elles sont excédentaires.

ÉTÉ 2024 ► Frais et pluvieux selon les zones

- TEMPÉRATURES MOYENNES** → Proches voire inférieures aux normales (1ère 15aine de juillet). Proches des 38-40°C fin juillet et début août.
- CUMUL DES PRÉCIPITATIONS** → Proches des normales (parfois avec de la grêle).

AUTOMNE 2024 ► Frais et humide

- TEMPÉRATURES MOYENNES** → Septembre plus frais que 2023. Comparables aux normales en octobre avec un pic de chaleur (25°C) en fin de mois.
- CUMUL DES PRÉCIPITATIONS** → Inférieures aux normales

⇒ La douceur des températures et la forte pluviométrie en sortie d'hiver et au printemps ont été favorables au développement de maladies fongiques, telles que l'anthraxose, black-rot, oïdium... Les températures proches de 0°C enregistrées au mois d'avril n'ont pas eu d'impact sur la reprise de végétation.

3/ Maladies

• Organismes Réglementés (OR)

Xylella fastidiosa € 🏰

La surveillance conduite en 2024 n'a pas mis en évidence la présence de la bactérie en Nouvelle-Aquitaine.

Description : *Xylella fastidiosa* est une bactérie très polyphage classée organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. La sous-espèce *multiplex* a été détectée en Corse et en région PACA, puis en Occitanie depuis 2020 sur diverses plantes méditerranéennes. La sous-espèce *fastidiosa* a été officiellement déclarée au Portugal sur un cep de vigne en mars 2023.

PÉRIODE D'OBSERVATION DES SYMPTÔMES → MARS À NOVEMBRE

A OBSERVER

- Feuilles
- Branches
- Fruits



Symptômes de *Xylella fastidiosa* sur laurier-rose, amandier et vigne – Crédits photos : OEPP Global database



Confusions possibles :

- **origines biotiques :** symptômes d'autres maladies
- **origines abiotiques :** excès de salinité, carence en magnésium ou en fer, sécheresse, brûlure due au soleil ou encore phytotoxicité

LUTTE OBLIGATOIRE

- Destruction des plantes contaminées
- Contrôle des populations d'insectes vecteurs
- Aucun traitement disponible contre la bactérie
- **En cas de détection :**
 - Mesures de lutttes spécifiques et de surveillance renforcée sur l'ensemble des espèces sensibles.
 - Mise en place d'une zone tampon de 2,5 km de large autour du foyer.

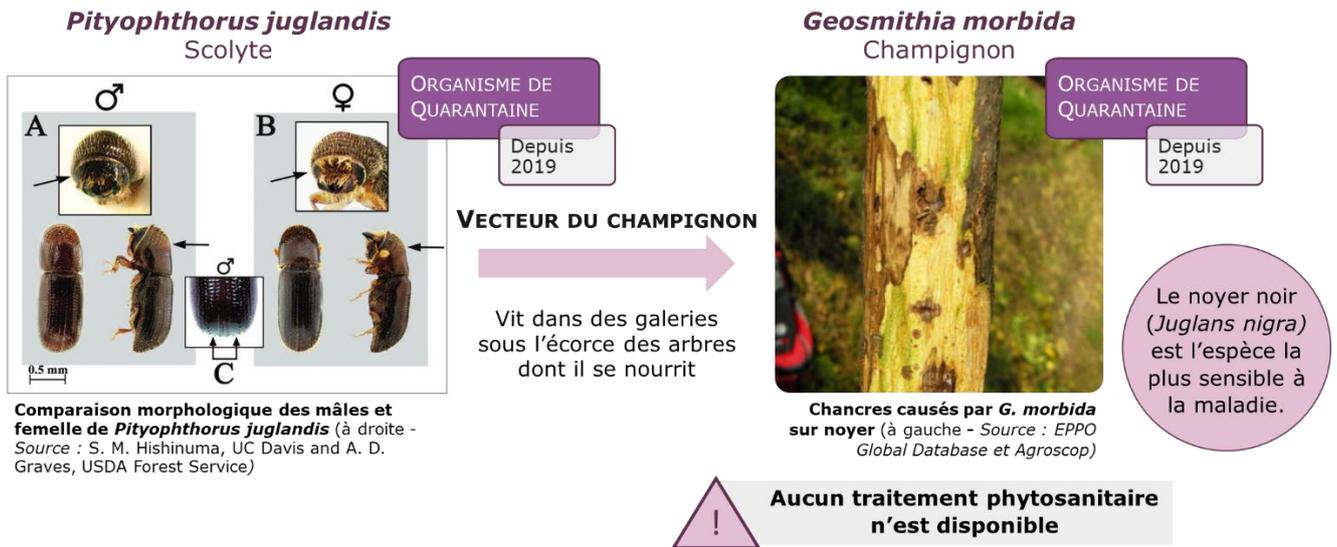
La surveillance renforcée dont elle fait l'objet vise à sa détection précoce et en cas de nécessité la mise en œuvre de mesures d'éradication rapides.

Pour savoir plus : : [https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique XYLEFA Xylella fastidiosa.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf)

Maladie des mille chancres du noyer (*Geosmithia morbida*) € 🏰

La surveillance officielle en Nouvelle-Aquitaine s'organise notamment autour d'un réseau de piégeage dans les vergers de noyers (arboriculture) et dans un parc bordelais (JEVI). Aucune détection n'a été faite en 2024.

Description : Maladie des mille chancres du noyer est liée à un champignon responsable de nombreux chancres sur arbre. Il est classé organisme de quarantaine (OQ). La présence du champignon a été officiellement confirmée à Lyon en 2022 pour la première fois en France.



Pour en savoir plus : [https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique GEOHMO Geosmithia morbida.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_GEOHMO_Geosmithia_morbida.pdf)

Chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*) € 🏰

Aucun nouveau foyer de chancre coloré n'a été détecté en Nouvelle-Aquitaine en 2024.

Description : le chancre coloré du platane, maladie réglementée au niveau national, est causée par un champignon vasculaire entraînant une mort rapide des arbres infestés par les spores pénétrant suite à des blessures de l'arbre.

Biologie/symptômes : les symptômes de la maladie sont typiques avec des lésions de couleur bleu noir ou violette en forme de "flammes bleues" au niveau de l'écorce sur le tronc et les branches. L'écorce d'un platane atteint se dessèche progressivement, le feuillage devient épars et jaunit, la chute de bois mort s'intensifie et l'arbre finit par mourir.



Un nouvel arrêté de lutte national a été publié le 31/01/2025. Il sera suivi d'une actualisation du guide de bonnes pratiques à l'usage des gestionnaires et des professionnels.

Pour en savoir plus :

- Bilan 2023 → https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv_na_jevi_bilan_2023.pdf#page=4
- Autres informations → https://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/1087/slug:colloque-international-sur-le-chancre-colo-re-du-platane-profitez-du-replay-et

• Organismes Non Réglementés (ONR)

		2024 (135 obs.)	2023 (127 obs.)
Maladies	Anthracnose du platane	32,6%	26,0%
	Black-rot du marronnier	31,1%	14,2%
	Chalarose du frêne	4,4%	6,3%
	Cylindrosporiose du buis	6,7%	0,8%
	Dépérissement du charme	3,7%	2,4%
	Maladie de la suie de l'érable	7,4%	14,2%
	Oïdiums	6,7%	32,3%
	Chancre de l'écorce du châtaignier	1,5%	1,6%
	Feu bactérien	5,9%	2,4%

Sur un total de **174** observations relatives aux maladies, on constate une légère augmentation des signalements de maladies cryptogamiques (tâches noires du rosier, oïdium et anthracnose sur platane) suite à un été avec une forte hygrométrie et des pics de chaleur accrue ainsi qu'un printemps pluvieux. En 2024, le black rot du marronnier et l'anthracnose du platane sont toujours les maladies les plus signalées en Nouvelle-Aquitaine.

Dépérissement du charme (*Anthostoma decipiens*) € 🏰 🕒

Le dépérissement du charme a été signalée pour la 1^{ère} fois à Châtelleraut et Migné-Auxances dans la Vienne en 2019. A Châtelleraut 40 charmes ont été abattu du fait de cette maladie. Elle a été observée à Saintes en Charente-Maritime en 2020, puis à Poitiers et Bordeaux en 2023. En 2024, la pression de cette maladie en Nouvelle-Aquitaine paraît plus basse qu'en 2023.



Symptôme *Anthostoma decipiens* – 2020 - (Crédit photo : FREDON NA)

Attention ! Confusion possible avec *Cryphonectria carpinicola*

https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_actualites_phyto_ile-de-france_no178_-_octobre_2024.pdf

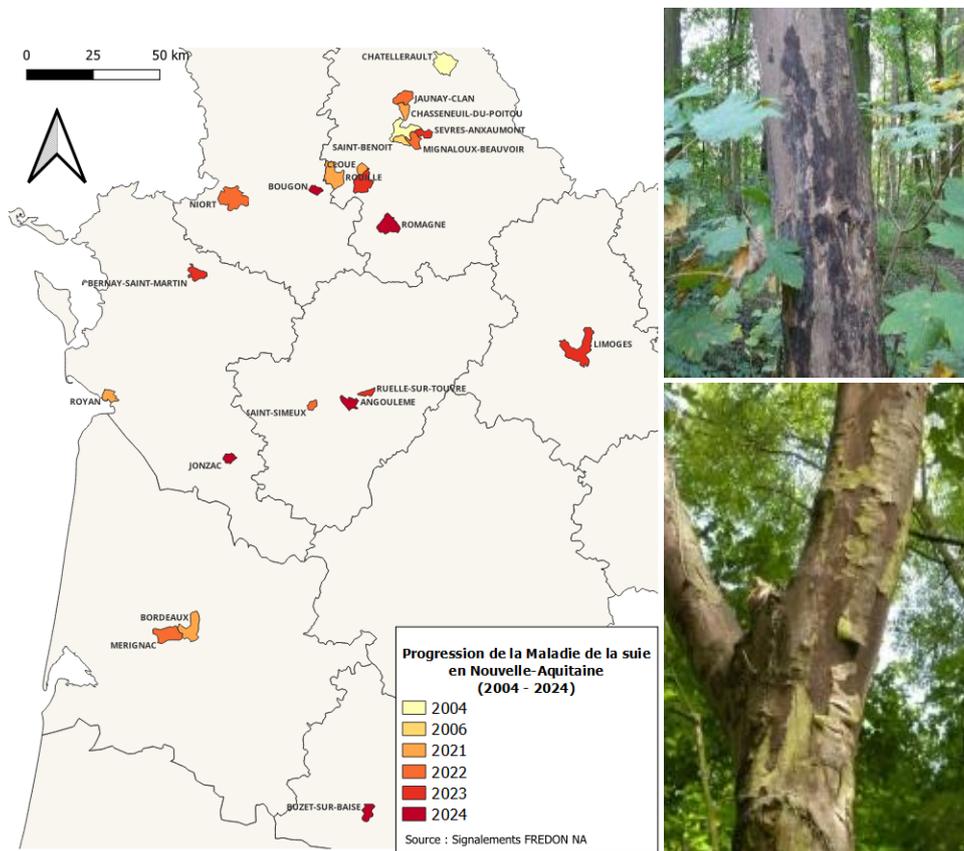
Description : ce champignon est courant sur bois mort et peut se comporter en parasite de faiblesse suite à des épisodes de sécheresse. Il est notamment associé au "déclin du charme" en Italie où les dépérissements ont commencé il y a plus de 15 ans dans certaines régions. Il se développe sur l'écorce extérieure en formant des pustules rouges et brillantes sur le tronc et les charpentières.

Maladie de la suie sur érable (*Cryptostroma corticale*) € 🏰 + 🕒

La maladie de la suie est signalée en 2024 dans le Lot-et-Garonne et la Haute-Vienne sur érable et dans la Vienne sur marronnier qui est hôte potentiel du champignon, comme le tilleul.

Description : ce champignon, qui entraîne un dépérissement de l'érable, est également responsable de troubles respiratoires par inhalation chez l'homme susceptibles de provoquer des crises d'asthme sévères. Pour manipuler les bois contaminés, il est recommandé le port d'équipements de protection individuelle (masque à cartouche et combinaison de protection).

Biologie/symptômes : l'écorce se boursoufle et se détache facilement en faisant apparaître une couche de suie noire et une coloration anormale brun-verdâtre à jaune. Ces symptômes caractéristiques se développent généralement après des étés secs et chauds.



Cartographie de la progression de la maladie de la suie - (Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine) **et symptômes sur érables** (Crédit photo : DSF)

Pour en savoir plus : https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/898/comprendre_et_gerer_la_maladie_de_la_suie_de_l_erable_guide_pour_les_milieux_urbains

Chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*) € 🏰 🕒

La chalarose du frêne est présente sur l'ensemble du territoire régional comme l'illustre la carte de répartition précisant les dates de détection par secteur. Dans ce contexte, les plantations de frênes sont déconseillées.

Description : les jeunes plants atteints de la chalarose présentent des flétrissements du feuillage avec au point d'insertion du rameau une nécrose de couleur rougeâtre à violacée.

SYMPTÔMES

- Nécrose de couleur rougeâtre à violacée au niveau des rameaux
- Flétrissement du feuillage



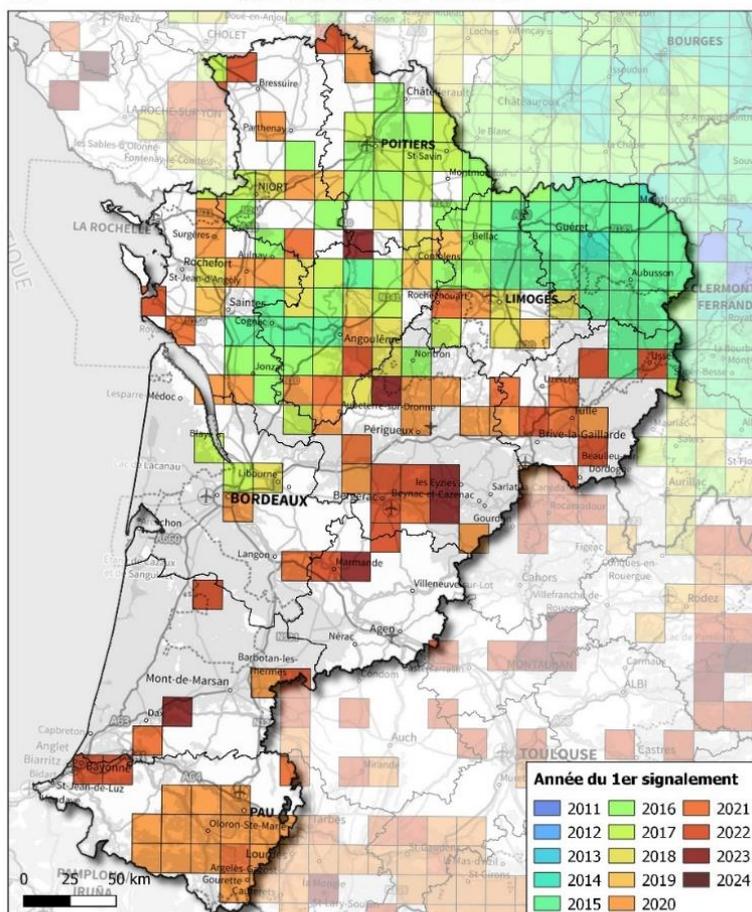
A partir des rameaux morts en périphérie du houppier

Progression des nécroses à l'intérieur

Nécroses du collet pouvant apparaître chez les arbres les plus atteints, entraînent généralement une mortalité rapide de l'arbre

Jeunes frênes plus vulnérables avec un taux de mortalité plus important

SIGNALEMENTS DE CHALAROSE DU
FRENE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Site de Bordeaux
51 rue Kleiser
33 000 BORDEAUX Cedex

Date de modification : 10 / 06 / 2024

Conception : SRAL / Pôle Santé des Forêts

Sources : - BD Département Santé des Forêts
- Fond de carte IGN

Pour en savoir plus :

- <https://draaf.nouvelle->

aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_sylvosanitaire_na_2023.pdf#page=14

- <https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/focus-sur-quelques-projets/le-frene-face-la-chalarose>

4/ Ravageurs

• Organismes Réglementés (OR)

Scarabée japonais (*Popillia japonica*) € 🏰 🕒

***Popillia japonica* fait l'objet sur le territoire national d'une surveillance renforcée compte tenu du niveau de risque de son introduction. Elle s'opère par des inspections visuelles et des piégeages sur l'ensemble du territoire national toutes filières végétales confondues.**

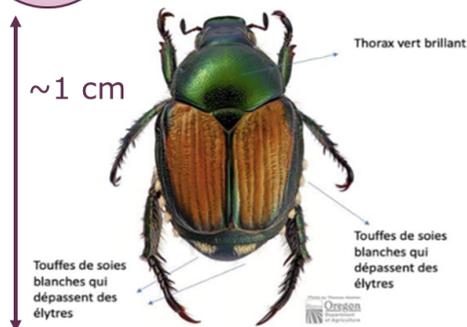
Description : l'adulte peut être observé de mai à octobre. Il mesure de l'ordre d'1 cm de long et se différencie du hanneton horticole (*Phyllopertha horticola*) par les touffes de soies blanches sur son abdomen. Il est de couleur vert-doré avec des ailes marrons.

Enjeux et période de la surveillance : le scarabée japonais est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) de lutte obligatoire. Un examen minutieux des végétaux avant plantation est donc recommandé, en particulier s'ils sont originaires d'une zone où cet organisme est présent (Italie et Suisse).

OQP

PÉRIODE D'OBSERVATION → MAI À OCTOBRE

Popillia japonica
Scarabé japonais



TRÈS POLYPHAGE

- **Arbres feuillus à bois tendre**
Erable, marronnier, bouleau, platane, pommier, pêcher, prunier, noyer, châtaignier etc.
- **Vigne**
- **Fraisier**

Stade larvaire

Consommation racinaire

Stade adulte

Consommation des feuilles

DISPERSION

Dispersion active

Journalière (vol) : 1.4-7 km/jour
Annuelle (front) : 8-11 km/an

Dispersion passive

Transports humains
Marchandises

Absence
ennemis
naturels en UE

Pour en savoir plus : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/nat_bsv_popillia_japonica_2024.pdf

Cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*)



Suite à un signalement en juin 2024, une surveillance par piégeage a été mise en place à proximité de l'agglomération bordelaise. Aucun spécimen n'a été capturé. Sa présence est confirmée en Corse, PACA (Alpes-Maritimes) et Occitanie (Hérault, Tarn-et-Garonne).

Description : La cigale à ailes brunes a une large gamme de plantes hôtes. Il est donné comme ravageur de diverses cultures fruitières en Chine et Corée du Sud. Elle peut être confondue avec *Metcalfa pruinosa* (cicadelle pruineuse) et *Ricania speculum*. Les larves de ces espèces sont morphologiquement très proches.



Larve blanche avec adultes (à gauche) et adultes sous différentes vues (à droite) (Crédit photo : Pierre GROS - France)

Pour en savoir plus : consulter le BSV JEVI 2024 n°1 et https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fr_pochazia_shantungensis_0623-2.pdf

Aleurode épineux (*Aleurocanthus spiniferus*)



L'aleurode épineux a été officiellement détecté en région Occitanie en juin 2023. Il est aujourd'hui bien présent dans le Gard et l'Hérault, mais n'a toujours pas été signalé en Nouvelle-Aquitaine.

Description : cet insecte à faible capacité de vol est essentiellement disséminé sur de grandes distances par transports de végétaux contaminés dans le cadre d'échanges commerciaux.

Il convient donc lors de l'achats d'agrumes (hôtes majeurs) de bien s'assurer qu'ils ne sont pas contaminés.



Nymphes (à gauche), adultes avec œufs (au milieu) et fumagine sur citrus (à droite) – Crédit photos : site OEPP

Pour savoir plus : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essai-a2894.html>

Charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) € 🏰 🕒

Le charançon rouge du palmier est présent sur un large territoire s'étendant de la Charente-Maritime, Landes aux Pyrénées-Atlantiques. La douceur des températures de la fin 2024 a conduit à des émergences tardives

Description : ce charançon originaire des Sud et Sud Est asiatique dont les larves se développent à l'intérieur des stipes du palmier, entraînent la chute des palmes puis la mort du palmier en 2 à 5 ans. Leur développement discret dans les tissus du palmier conduit souvent à une détection tardive de la présence de l'insecte. La période de vol des adultes s'étend de mars à octobre, mais ce sont les larves qui causent le plus de dégâts.

Mesures prophylactiques et de lutte : la lutte contre ce ravageur est obligatoire sur l'ensemble du territoire national par arrêté ministériel du 25 juin 2019. Afin de limiter sa propagation de proche en proche ou via les déchets de palmiers contaminés, la lutte biologique peut être mise en œuvre à l'aide notamment de produits de biocontrôle à base de spores du champignon *Beauveria bassiana* ou de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*), agissant principalement sur les larves.

Ces techniques peuvent s'avérer assez coûteuses et délicates à mettre en œuvre. Une autre technique repose sur l'application de glu sur le sommet du palmier qui agit comme une barrière physique contre les adultes. La prévention passe par une surveillance attentive des palmiers pour détecter la présence de cocons ou des adultes et ainsi permettre une détection précoce. Par ailleurs, l'assainissement des palmiers contaminés doit se faire, soit par abattage des palmiers soit par destruction des parties infestées et mise en œuvre de traitements phytosanitaires.



Adulte de *Rhynchophorus ferrugineus* piégé en 2024 à Royan (à gauche) - Crédit photo : Ville de Royan et **Comparaison de cocons de *Rhynchophorus ferrugineus* et de *Paysandisia archon* (à droite)** - Crédit photo : L. Paulhac (FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) € 🏰 🛡️

Cet insecte n'est pas présent en Nouvelle-Aquitain et des foyers sont actifs en Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

Description : comme *Anoplophora chinensis*, ce coléoptère est classé organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'union européenne. Les dégâts qu'il occasionne sur les arbres et arbustes à bois tendre sont observables sur le tronc (à partir d'environ 1 mètre de hauteur) et les branches.



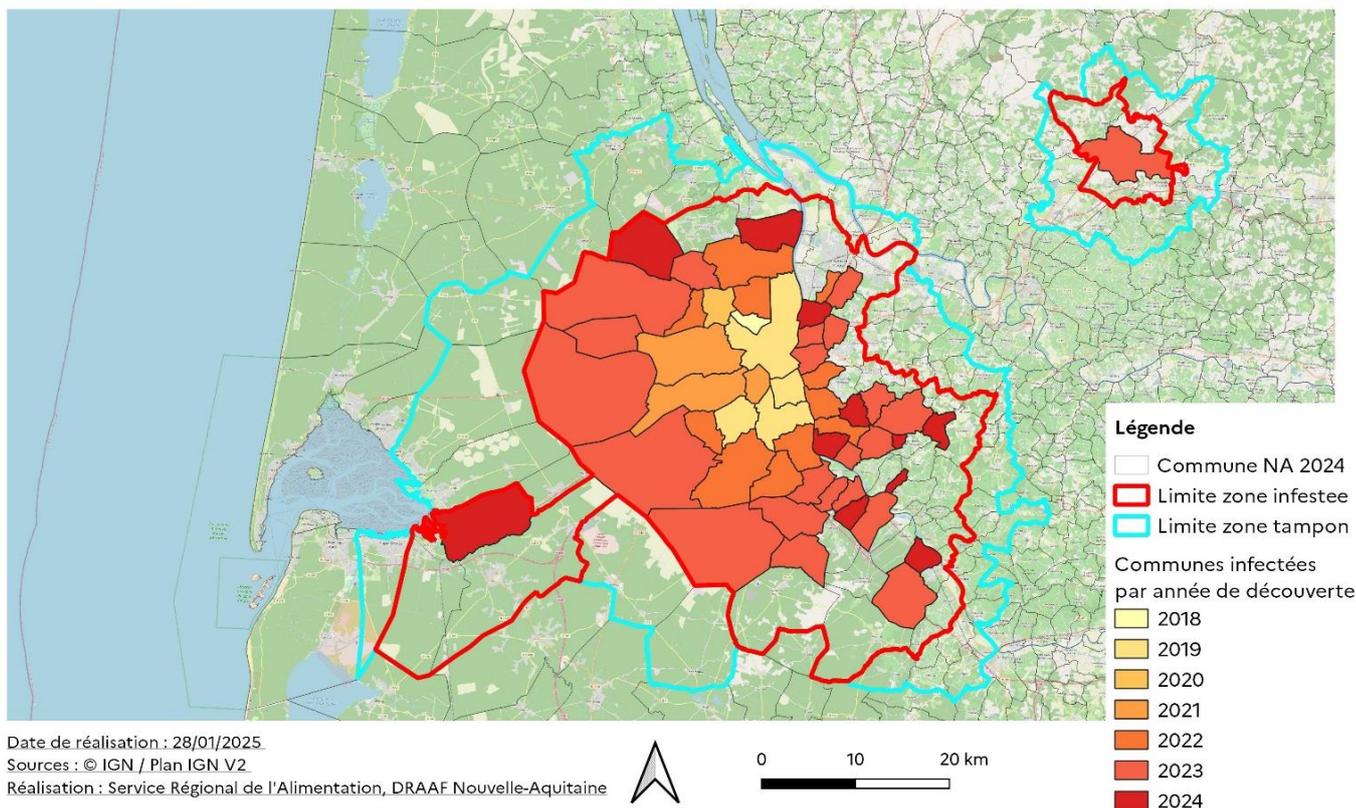
Adulte *A. glabripennis*, larve d'*A. glabripennis* et trous d'émergence sur tronc (Crédit photos : FREDON Basse-Normandie, LNPV et Matteo Maspero)

Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) 🏰 🕒

Il est désormais bien implanté en Gironde (agglomération bordelaise et périphérie). 49 signalements ont été enregistrés cette année et 47 communes ont été vues suite à la surveillance renforcée. Dans ce cadre, 10 nouvelles communes ont été reconnues contaminées. Sa présence n'a pas été confirmée dans les autres départements de la région. Une surveillance renforcée de ce ravageur se poursuivra en 2025 compte tenu des possibilités d'infestation d'autres espèces végétales bien qu'il n'ait été détecté que sur mûriers (mûrier-platane, mûrier blanc et mûrier à papier).



Cartographie du foyer de *Xylotrechus chinensis*, organisme nuisible émergent présent sur la métropole bordelaise



Description : les adultes présentent des élytres recouvrant une paire d'ailes, ornées de zébrures rousses, noires et jaunes rappelant celles des frelons. Leur taille est comprise entre 15 et 25 mm. Les larves sont des vers blancs qui forent leur galerie dans l'écorce des arbres atteints. Les vols d'adultes ou la circulation de végétaux ou de déchets végétaux déjà infestés permettent leur dissémination.

Enjeux et période de surveillance : le longicorne tigre se dissémine par les vols d'adultes ou via la circulation de végétaux ou de déchets végétaux déjà infestés par des larves. C'est pourquoi, afin de limiter sa progression, il est nécessaire de couper et détruire par broyage, voire brûlage (si la réglementation de votre commune le permet) les parties infestées de l'arbre avant la sortie des adultes au printemps suivant.

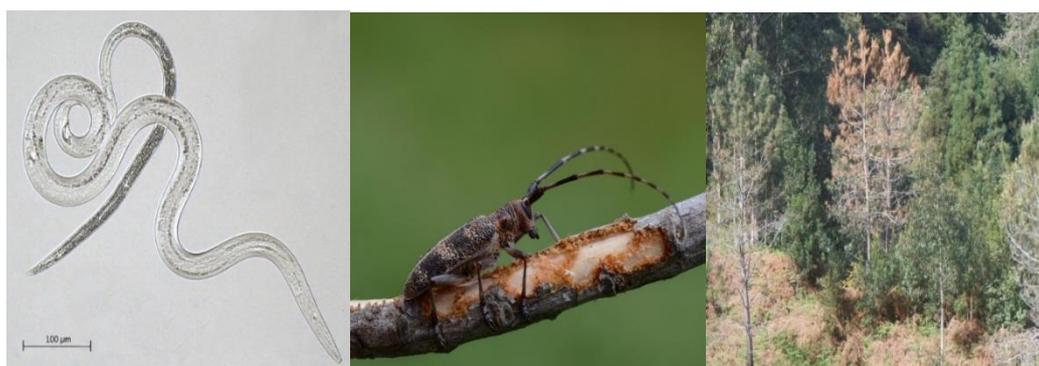


Adulte de *Xylotrechus chinensis* (à gauche) et Trous de sortie des adultes de *Xylotrechus chinensis* sur Blanquefort (à droite) - Crédit photo : SRAL

Nématode du pin € 🏰 🧠

Le nématode du pin reste absent du territoire national. La surveillance, activement suivie par le département de la Santé des Forêts, se réalise par piégeage de son vecteur (*Monochamus* spp.) et est en place depuis plusieurs années. Les peuplements de résineux sont surveillés et des prélèvements d'échantillons faits sur bois d'arbres résineux dépérissants pour analyse ainsi que sur palettes ou bois de calage ou bois de pin en provenance notamment de la péninsule ibérique où le nématode du pin est très présent.

Enjeux et période de surveillance : les transports de bois résineux ou de produits dérivés, en provenance de zones infestées constituent un risque majeur de son introduction. **L'origine des bois introduits doit donc faire l'objet d'une vigilance particulière.** Récemment, le nématode du pin a été détecté chez un opérateur portugais agréé pour le traitement NIMP15 sur des planches destinées à la fabrication de palettes. Les planches provenaient d'une entreprise espagnole de Pontevedra et ont circulé avec le passeport phytosanitaire. Une attention particulière doit donc être portée au bois et produits avec emballage bois en provenance de Galice.



Nématode, vecteur *Monochamus galloprovincialis* et dégâts en forêt (de gauche à droite) - Crédit photos : plateforme ESV

Pour en savoir plus : https://plateforme-esv.fr/nematode_du_pin et https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2021-10/Synth%C3%A8se_GT_NP.pdf

Scirtothrips ginkgoe

En août 2023, des dégâts très importants ont été observés sur une parcelle de *Ginkgo biloba* en Gironde sur la commune de St Jean-d'Illac. Cette parcelle est cultivée pour la récolte de feuilles destinées à l'industrie pharmaceutique. Les symptômes de présence sont apparus rapidement. Ils ont été officiellement attribués à un thrips, *Scirtothrips ginkgoe* ce qui constitue la première détection de cette espèce hors de sa zone d'origine (Chine) depuis 2012.

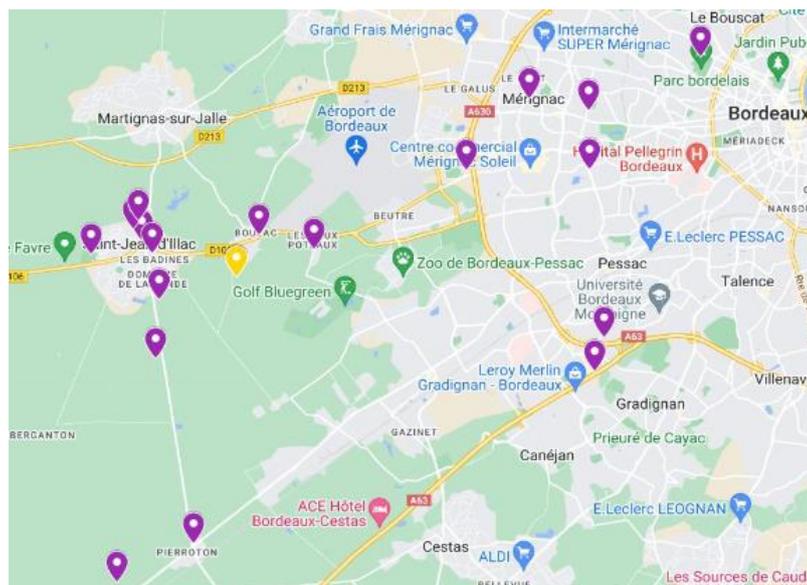
Cette découverte confirme le phénomène d'introduction/dissémination d'espèces non réglementées observé depuis une quinzaine d'années sur les cultures ornementales et qui semble s'intensifier au gré des échanges commerciaux et des évolutions du climat. A noter que ce thrips est dans la littérature scientifique inféodé spécifiquement au *Ginkgo biloba*, espèce que l'on retrouve souvent en JEVI comme arbre d'alignement ou sujet isolé en parc et jardin.

Des décolorations du feuillage (piques) peuvent constituer un indicateur de sa présence.

En terme de nuisibilité dans le contexte climatique actuel, *Scirtothrips ginkgoe* pourrait présenter un risque potentiellement élevé pour *Ginkgo biloba*, tant pour les productions horticoles (pépinières) que pour les JEVI, mais relatif selon l'importance locale de facteurs favorisant la régulation naturelle des populations (données météorologiques, dynamique des auxiliaires prédateurs, état physiologique et sensibilité variétale, conditions culturales). A l'heure actuelle, on ne connaît pas sa capacité à s'acclimater de façon durable dans notre région.

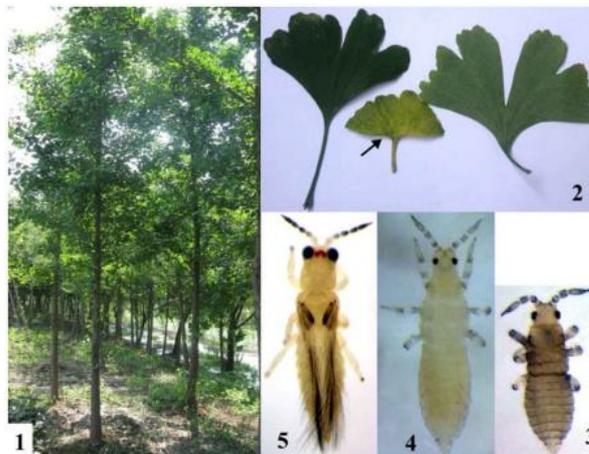
À ce jour, l'origine de cette infestation n'est pas connue. Aucun ginkgo n'a été introduit sur le lieu de production depuis plus de 30 ans, mais le site de production est situé en périphérie de l'agglomération bordelaise à moins de 3 km de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et de jardineries qui peuvent être des lieux d'introduction de ravageurs des plantes.

Dans ce contexte, un plan de surveillance a été mis en œuvre afin d'avoir une vision plus précise de l'étendue de la contamination par l'intermédiaire d'observations visuelles (loupe de poche, grossissement x8 ou x10), de pièges (5 cuvettes jaunes) et de frappage (parapluie japonais ou feuille de papier blanc). Il a été mené de juin à octobre 2024 et a concerné des sites proches de la parcelle concernée, les communes limitrophes et des établissements producteurs/revendeurs de végétaux.



Carte représentant les lieux prospectés, en violet, en 2024 -

Source – SRAL NA



Dégâts sur feuilles de ginkgo (en haut), adulte et larve (à droite) - Crédit photo : Source - www.researchgate.net by [Xue-Xin Chen](#)

A l'issue de cette surveillance, de nouveaux sites infestés par *S. ginkgoe* ont été recensés sur les communes de **Mérignac** (Ginkgos provenant d'Italie) et de **St Jean-d'illac** (déchetterie et environnement de la parcelle de Ginkgos). La commune de Pessac apparaît indemne à ce stade. Il est **présent sur la parcelle de production à bas bruit cette année** compte-tenu des dégâts de gel printanier et des traitements phytosanitaires spécifiques réalisés par le producteur pour préserver sa récolte.

- Organismes Non Réglementés (ONR)

		2024 (623 obs.)	2023 (528 obs.)
Bio-agresseurs	Cossus gâte-bois	0,2%	0,2%
	Mineuse du marronnier	5,4%	2,1%
	Tigre du chêne	18,4%	37,1%
	Tigre du platane	8,5%	8,5%
	Pyrale du buis	9,3%	2,5%
	Cynips du châtaignier	0,0%	0,0%
	Cynips des chênes	1,1%	0,9%
	Papillon palmivore	18,0%	18,2%
	Galéruque de l'aulne	1,6%	1,7%
	Processionnaire du pin	12,7%	4,4%
	Processionnaire du chêne	0,5%	0,8%
	Scolyte <i>Xylosandrus crassiusculus</i>	0,3%	0,0%
	Bombyx disparate	7,0%	0,4%
	Zeuzère du poirier	2,2%	0,4%
	Teigne du bananier	0,0%	0,0%
Longicorne tigre	7,8%	21,2%	
Galle du frêne	5,7%	1,7%	

En 2024, le tigre du chêne et le papillon palmivore sont les deux organismes qui ont fait l'objet du plus grand nombre de signalements avec respectivement 116 et 114 signalements sur un total de **587** signalements enregistrés en Nouvelle-Aquitaine.

Zeuzère du poirier (*Zeuzera pyrina*) € 🏰 🐛

Description : son cycle biologique se réalise sur deux ans. Au cours de l'été, la femelle dépose ses œufs dans les anfractuosités des branches. Sa présence peut être mise en évidence par la présence de sciure traduisant l'activité des larves, souvent accompagnés d'exsudat de sève. Le dessèchement des branches est aussi un indice de la présence de chenilles.



Adulte (à gauche) et larve (à droite) - Crédit photo : Source - www.insectes-net.fr

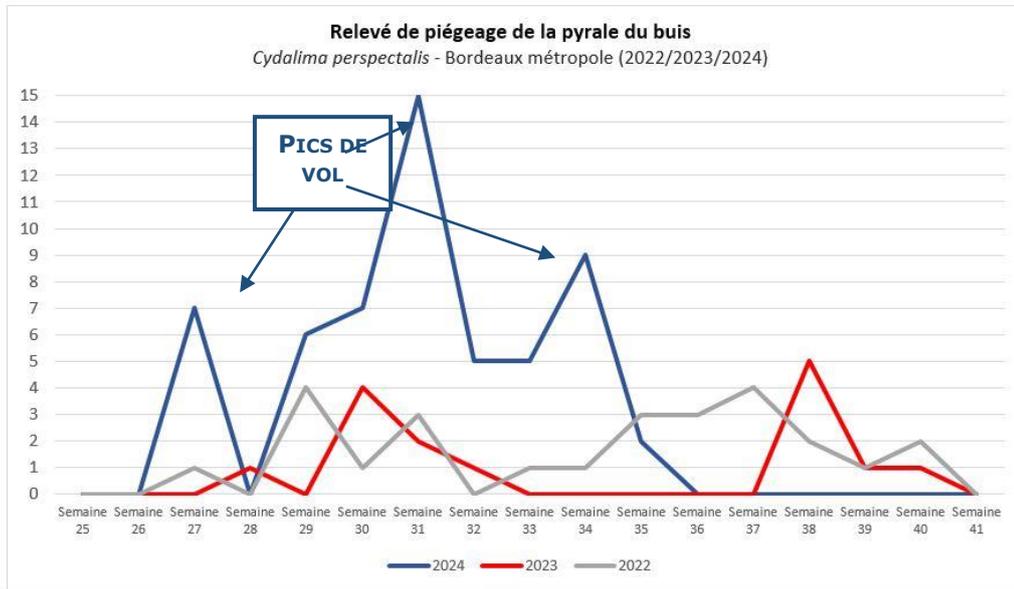
Pour en savoir plus : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/21774/Pomme-Zeuzera-pyrina-zeuzere-du-poirier>

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



La pyrale du buis est une espèce largement présente en Nouvelle-Aquitaine (en 2024, 42 observations sur 27 communes). Dans Bordeaux métropole, 6 pièges ont été installés au parc bordelais de juillet à octobre et 56 papillons ont été piégés.

Description : cette pyrale est inféodée au buis. Cette espèce originaire d'Asie (Chine, Japon et Corée) a été signalée pour la première fois en Allemagne en 2007 puis en France (Grand-Est) en 2008.



Les pièges à phéromones limitent la reproduction de cette pyrale en attirant et en piégeant les mâles. Ils sont à mettre en place de mars à septembre à proximité des buis. Il est nécessaire de vider le réservoir régulièrement et de changer la capsule de phéromones tous les mois. Le piégeage, en évaluant l'importance des vols d'adultes, permet de positionner au mieux les traitements insecticides idéalement 7 à 10 jours après le pic de captures d'adultes.

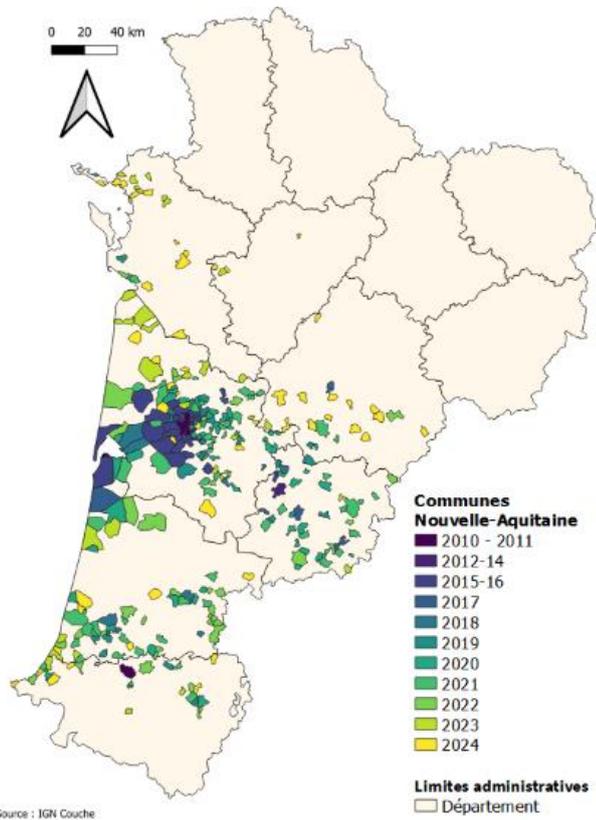
Mesures prophylactiques et de lutte : la lutte contre cette pyrale passe par une lutte précoce par pulvérisation d'un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis var.kurstaki*. Cette bactérie sécrète une substance toxique pour les chenilles qui la consomment. L'insecticide n'est efficace que s'il est appliqué sur le feuillage des buis attaqués par de jeunes larves. Il permet de réguler les populations et limiter les dégâts

Pour en savoir plus : <https://www.cliniquedesplantes.fr/fiches/la-pyrale-du-buis> et <https://ephytia.inra.fr/fr/C/24583/Forets-Pyrale-du-buis>

Papillon palmivore (*Paysandisia archon*)



Ce papillon est largement présent en Gironde, dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et en Charente-Maritime. En 2023, il est signalé pour la première fois en Charente et en 2024 en Dordogne (Sainte-Croix de Mareuil, Le Bugue et Molières). 115 signalements enregistrés dans 84 communes de la région. Depuis 3 ans, il y a une augmentation du nombre de piégeages, ce qui confirme également son expansion sur le territoire.



Description : la période de vol des adultes s'étale de mai à octobre avec un pic de population en juin-juillet. Les principaux symptômes visuels d'une attaque sont les perforations des palmes, la présence de sciure et la présence d'exuvies sur le stipe.



Cartographie de la progression du papillon palmivore - (Crédit : J. Rodriguez – FREDON Nouvelle-Aquitaine) **et papillon adulte de *Paysandisia archon*** (Crédit photo : H. Tinguy) **et symptômes sur palme** (Crédit photo : Ville de Dax)

Pour en savoir plus : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/25444/Agiir-Le-papillon-palmivore>

Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)



La punaise réticulée du platane est commune en Nouvelle-Aquitaine. Son incidence paraît plus faible dans les jardins privés que la punaise réticulée du chêne.



Adulte et infestation de tigre du platane - Crédit Photo : Petra BRODA (adulte) - A. LABACHE - FREDON NA)

Pour en savoir plus : <https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/tigre-du-platane>

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)



Ce papillon est présent sur l'ensemble du territoire régional. En 2024, 38 signalements (chenilles et nids) ont été enregistrés sur 29 communes. Sa présence peut conduire à de fortes défoliations susceptibles d'affaiblir les arbres. Les poils des chenilles sont urticants à partir du 3^{ème} stade larvaire et peuvent provoquer des réactions allergiques parfois graves chez l'homme et les animaux.

Description : cette chenille peut s'observer sur pins, cèdres, douglas et mélèzes. C'est un papillon nocturne qui émerge au cours de l'été. Les chenilles ont une tête noire avec une pilosité roussâtre. Elles vivent en colonie et se déplacent en procession pour se nymphoser dans le sol.

Mesures de lutte : il est possible de lutter contre ces chenilles en posant des pièges sur le tronc des arbres ou en détruisant les nids en hiver en veillant à se protéger des poils urticants (masque, lunettes, combinaisons de protection) ou en utilisant des produits de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis* appliqués sur les stades larvaires les plus précoces pour être efficaces. Les pièges sont à poser avant le début de la procession des chenilles.



Chenilles processionnaires et nid présent sur les branches - (Crédit : INRAE)

Pour en savoir plus :

- https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/processionnaire_du_pin.pdf
- <https://agriculture.gouv.fr/processionnaire-du-pin-un-insecte-qui-progresse-sur-le-territoire>

Punaise réticulée ou tigre du chêne (*Corythucha arcuata*)



Des pullulations, localement très importantes, sont encore signalées en Gironde et dans les Landes.

Cette punaise occasionne des désagréments dans les jardins privés, mais ne présente aucun risque pour la santé publique. **94 signalements ont ainsi été enregistrés sur 55 communes dont 18 nouvellement contaminées.** Aucune méthode de lutte n'est actuellement disponible et l'impact possible sur les chênes à long terme n'est pas encore connu. Des recherches sont en cours. Le projet Blitz Bug, entre autres, vise à déterminer la répartition de cette punaise en France et ce qui favorise (ou freine) son expansion. Il est possible de participer à ces recherches en signalant la présence de l'insecte via le site internet de présentation du projet (<https://observatoire-fauna.fr/espace-projet/blitz-bug>) qui permet également de suivre l'avancée du projet grâce à une carte interactive.



Punaise réticulée adulte (*Corythucha Arcuata*) sur feuille de chêne - (Crédit : Joseph Berger)

Pour en savoir plus :

- <https://ephytia.inra.fr/fr/C/25327/Forets-Punaise-reticulee-ou-tigre-du-chene>
- <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/tigre-du-chene-a1148.html>
- https://docs.observatoire-fauna.fr/publications/biogeco/act_bioblitz/en_savoir_plus_sur_corythucha_arcuata.pdf

Xylosandrus crassiusculus



Ce scolyte polyphage originaire d'Asie est observable sur de nombreuses espèces ligneuses ornementales, forestières et fruitières. **Il a été signalé pour la première fois en France en 2014 et est maintenant bien installé dans la moitié sud du territoire.** Il a de nouveau été signalé cette année dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Il est reconnaissable aux cylindres de sciure compacts expulsés présents sur les troncs ou branches atteints. Sa présence peut provoquer un dépérissement généralisé du végétal infesté.



Photographie 3: *Xylosandrus crassiusculus* – bâtonnets de sciure compactée
(Crédit photographique Cyrille Lebihan-ONF)



Photographie 4 : *Xylosandrus crassiusculus* - adultes et larves, galeries noircies par la présence de champignons
(Crédit photographique Mairie de Nice)

5/ Les plantes envahissantes

On recense en 2024, 366 espèces végétales dont 17 espèces présentant un caractère préoccupant à l'échelle européenne selon les données du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Pour en savoir plus, voir pages 17 à 19 du BSV BILAN JEVI 2023 : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv_na_jevi_bilan_2023.pdf#page=17

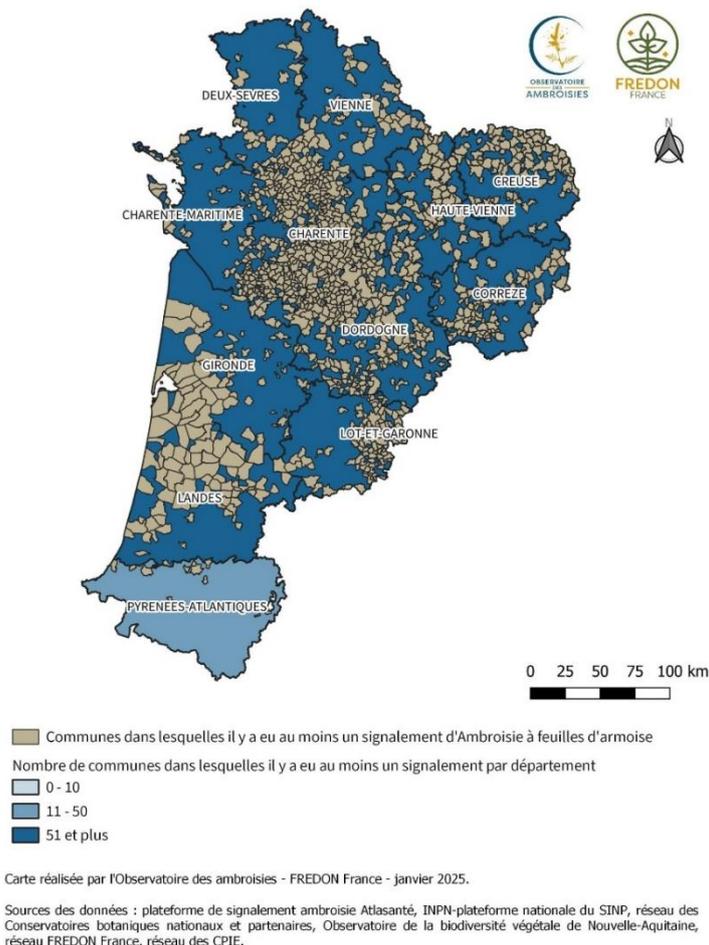
Plusieurs plantes exotiques envahissantes sont signalées en Nouvelle-Aquitaine. **En 2024, l'ambrosie à feuille d'armoise et le raisin d'Amérique sont les plantes envahissantes faisant l'objet d'un plus grand nombre de signalements en Nouvelle-Aquitaine.** Des plantes comme le datura, la jussie rampante et la renouée du japon sont toujours souvent signalées sur le territoire.

A noter, la mise à jour du code de conduite des professionnels VALHOR : https://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/1248/typeactu:actualites/slug:les-plantes-exotiques-envahissantes-et-la-filiere-horticole-valhor-met-a-jour-son-code-de-conduite-professionnel/page:4/n:9/themes:1,2,13,6,7,8

Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

L'ambrosie est une plante « pionnière » qui colonise aussi bien les sols nus, les bords de routes, les voies ferrées, les cours d'eau que les zones agricoles. Elle fait l'objet d'une surveillance spécifique dans plusieurs départements où un arrêté préfectoral de lutte a été adopté au motif des propriétés très allergisantes de son pollen. Sept départements sont ainsi concernés : Creuse, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Corrèze, Dordogne et Lot-et-Garonne.

Etat des connaissances sur la présence
de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
en Nouvelle Aquitaine entre 2004 et 2024



582 signalements ont été enregistrés sur la plateforme nationale en 2024, niveau en baisse par rapport à l'année 2023. Surveillance et mesures de lutte s'appliquent aux 3 espèces d'ambrosie. Le pic d'émission de pollens se situe en été et au début d'automne. Pour limiter la propagation de la plante et du pollen les mesures de lutte sont à mettre en place avant la floraison sachant que les graines peuvent rester viables dans le sol plus de trente ans.

Pour en savoir plus : <https://ambrosie-risque.info/>

Pour contacter et rejoindre le réseau Ambrosie :

Coordnatrice régionale : Gaëlle GUYOT (FREDON NA)
Tél. : 06.75.06.62.39 - gaelle.guyot@fredon-na.fr

Plateforme nationale de signalement : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard>

Réseaux sociaux / Facebook: <https://www.facebook.com/ambrosie.nouvelleaquitaine>

Application mobile signalement Ambrosie – Mail : contact@signalement-ambrosie.fr – Téléphone : 0 972 376 888

6/ Les plathelminthes terrestres : autres espèces exotiques envahissantes

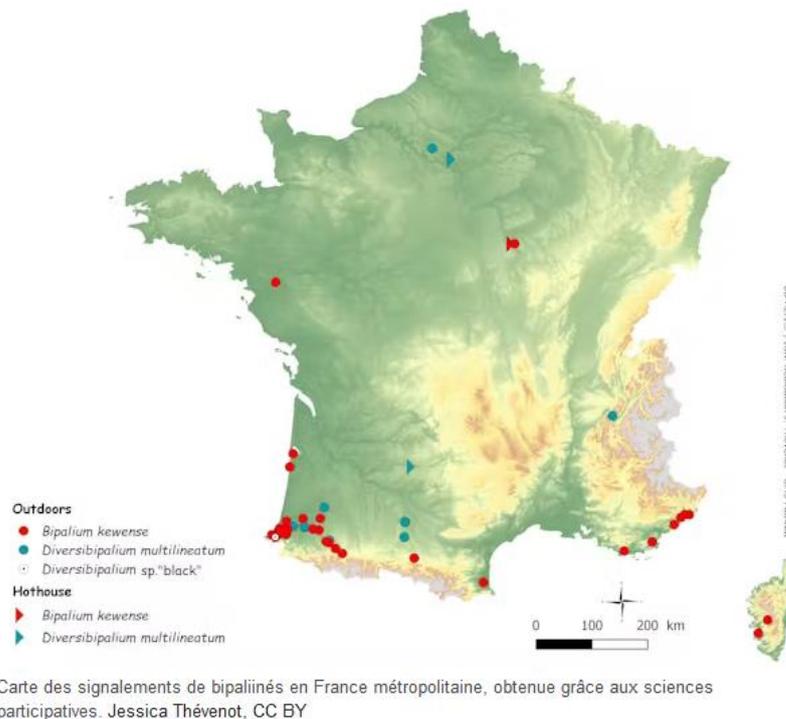


Morphologie générale du plathelminthe *Bipalium kewense* © P. Gros

Ces vers plats sans anneaux, mous et gluants se distinguent des autres plathelminthes indigènes par leur grande taille (30 à 50 mm de long et jusqu'à 40 cm). Les premiers signalements de sa présence en France datent des années 2000 et ponctuellement pour ce qui concerne sa présence en Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit d'organismes invasifs qui sont des prédateurs de la faune du sol, notamment des vers de terre. Ils représentent donc une menace pour la biodiversité des sols et leur équilibre écologique. Ils sont capables de tuer des organismes beaucoup plus lourds qu'eux et certaines espèces se reproduisent par scissiparité (reproduction asexuée).

L'enquête conduite sur les plathelminthes (sous abri et en extérieur) par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de 2013 à 2018 a permis de mettre en évidence la présence de cinq espèces de Plathelminthes bipaliinés sur le territoire français (métropole et territoires ultramarins) : *Bipalium kewense* et *Diversibipalium multilineatum* représentent l'essentiel des remontées en France métropolitaine.



La législation européenne impose désormais certaines restrictions à l'importation des plantes exotiques. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri de l'arrivée d'une nouvelle espèce telle que *Bipalium vagum*, déjà présent en Amérique du Nord, aux Antilles françaises et en Italie et pour laquelle les modèles MNHN montrent une possibilité d'invasion sur une grande partie du territoire métropolitain.

Pour en savoir plus (mars 2022) :

- <https://www.mnhn.fr/fr/actualites/l-invasion-des-vers-plats-est-loin-d-etre-terminee>
- Dossier technique « la santé de nos jardins » (FREDON CVL – octobre 2020): <https://fredon.fr/cvl/sites/default/files/Les%20plathelminthes.pdf>
- Dossier Phytoma (2014) : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2015/07/Justine-et-al-Les-7-Plathelminthes-Phytoma2014.pdf>

7/ Autres informations

Evolution des règles d'usages de produits phytosanitaires sur les gazons sportifs :

- https://www.ecophyto-pro.fr/actualites/lire/1014/usages_derogatoires_a_l_utilisation_de_produits_phytosanitaires_sur_terrain_s_de_sport_la_liste_est_publiee

Adaptation du végétal au climat de demain :

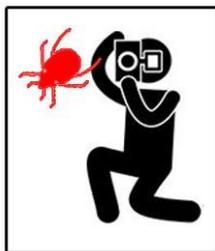
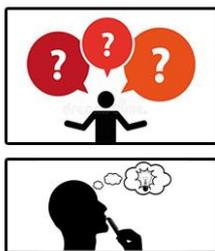
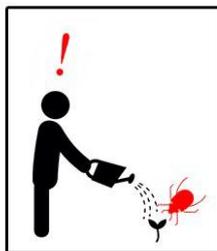
- https://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/1326/typeactu:actualites/slug:webinaire-adaptation-du-vegetal-au-climat-de-demain-resultats-du-programme-avec/n:9/themes:1,2,13,6,7,8

Chancre coloré :

- https://www.plante-et-cite.fr/specif_actualites/view/1265/typeactu:actualites/slug:retour-jt-prevenir-l-arrivee-et-limiter-la-dispersion-du-chancre-colore-sur-son-territoire-supports-disponibles/page:3/n:9/themes:1,2,13,6,7,8
- [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200?init=true&page=1&query=%22Arr%C3%AAt%C3%A9+du+31+janvier+2025+relatif+%C3%A0+la+lutte+contre+Ceratocystis+platani+\(CERAFP%22&searchField=ALL&tab_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200?init=true&page=1&query=%22Arr%C3%AAt%C3%A9+du+31+janvier+2025+relatif+%C3%A0+la+lutte+contre+Ceratocystis+platani+(CERAFP%22&searchField=ALL&tab_selection=all)

En cas de d'observation d'un organisme nuisible ?

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, il convient de prendre des photographies et de nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en prenant soin de mentionner une localisation précise, le végétal concerné et la date d'observation.



Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

et le cas échéant à FREDON Nouvelle-Aquitaine contact@fredon-na.fr

Fiches d'aide au diagnostic des organismes réglementés :
https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic

Pour rejoindre le réseau d'observateurs, vous pouvez vous adresser auprès des animatrices dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Sabine LLOBET (sabine.llobet@fredon-na.fr) pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),
Jessica RODRIGUEZ (jessica.rodriguez@fredon-na.fr) pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (05.56.36.60.91),
Pauline DESCHAMPS (pauline.deschamps@fredon-na.fr) pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosurveillance. Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.